

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2015

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Convention d'objectifs et de financement des prestations de service de l'accueil de loisirs sans hébergement et de l'aide spécifique rythmes éducatifs avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine

Rapporteur : Chantal Brault

La Ville signe tous les trois ans avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine des conventions qui permettent le financement des prestations de service.

Une convention est ainsi soumise à la Ville concernant les accueils de loisirs sans hébergement, ainsi que les centres d'accueils maternels habilités par la direction départementale de la cohésion sociale.

Elle s'inscrit dans la continuité des liens de partenariat avec la caisse d'allocations familiales qui soutient la politique d'action sociale familiale, articulée autour de l'enfant et de la famille mise en œuvre par la Ville.

Cette convention définit des modalités de contrôle des équipements bénéficiaires.

Cette convention est conclue pour la période allant du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2017.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention d'objectifs et de financement de service pour accompagner la réforme des rythmes éducatifs concernant l'accueil de loisirs sans hébergement ainsi que l'aide spécifique rythmes éducatifs avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine.